



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002

Délivré en extension du PV n° 16-00937 L, valable jusqu'au 17 mars 2021, date de validité du 1^{er} PV

PROCES-VERBAL N° 16-00937-2 L

et 0 annexe de 0 pages

MATERIAU présenté par : MOTTURA SPA
Via XXV Luglio, 1
10090 S. GIUSTO CANAVESE (TO)
ITALIE

MARQUE COMMERCIALE : PROJEX
AEROSCREEN X5 FR

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% polyester FR ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : 255 g/m² ± 5 %
Epaisseur nominale : 0.50 mm ± 5 %
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 16-00937 E1-V1 du 17 mars 2016

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 7 mars 2018

Direction Qualité Tests et Essais
Jean-Marc ORAISON